

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 mars 2025

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **20 mars 2025 à 8 h 02**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

Sont présents : M. Luc Brisebois maire
Mme Billie-Jeanne Graton conseillère du district 2
Mme Dominique Laverdure conseillère du district 3
M. Joël Charbonneau conseiller du district 4
Mme Catherine Drouin conseillère du district 5
Mme Sylvie Vaillancourt conseillère du district 6
Mme Guylaine Lyras conseillère du district 7
Mme Roxanne Lacasse conseillère du district 8

Absence : M. Tyler Cook conseiller du district 1

Étaient également présentes : la greffière, la directrice générale adjointe - efficacité organisationnelle, la directrice générale adjointe - développement durable du territoire et la responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
5. Règlement (2025)-196-8 modifiant le règlement (2022)-196 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville - adoption de règlement
6. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
7. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la greffière et de fonctionnaires municipaux; il est 8 h 02.

2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

La greffière certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

**Procès-verbal du conseil municipal
de la Ville de Mont-Tremblant**

20 mars 2025

CM25 03 147

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question n'est posée.

CM25 03 148

5. Règlement (2025)-196-8 modifiant le règlement (2022)-196 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville - adoption de règlement

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et s'il y a lieu, le montant de la dépense et le mode de financement de celle-ci, ainsi que le fait qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption ou, s'il y a lieu, que ces changements ne sont pas de nature à changer l'objet du règlement;

CONSIDÉRANT que lors de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2025, madame la conseillère Catherine Drouin a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

L'objet de ce règlement vise notamment à modifier la tarification :

- des camps de jour;
- pour l'abonnement de 4 mois (Complexe aquatique, gymnases);
- pour l'accès à la plage du lac Tremblant;
- pour la location de certaines installations municipales lors de tournage;
- afin d'ajouter la famille des employés de la Ville pour l'obtention de la carte Accès.

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU d'adopter le *Règlement (2025)-196-8 modifiant le règlement (2022)-196 établissant la tarification applicable pour les biens, services et activités offerts par la Ville.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Intervention de monsieur le maire Luc Brisebois.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

Aucune question n'est posée.

CM25 03 149

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU que la séance soit levée. Il est 8 h 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire
Président de la séance

Claudine Fréchette
Greffière